

RECOMMANDATIONS DANS LE TRAVAIL  
AVEC LES PARENTS NON ABUSEURS  
D'ENFANTS VICTIMES D'ABUS SEXUEL  
INTRA-FAMILIAL

***Comment aider les parents d'un enfant abusé sexuellement dans sa famille ?***

***Une brochure réalisée par les intervenants du Service Kaléidos à destination des professionnels  
Novembre 2008***

Avec le soutien du Ministère de la Communauté française- Direction générale de l'aide à la jeunesse

## INTRODUCTION

### 1. Prémisses

La révélation d'un abus sexuel intra-familial plonge l'enfant qui en est victime et l'ensemble de sa famille, dans un état de crise qui vient rompre l'équilibre établi, tel un tremblement de terre.

Il est aujourd'hui incontestable que les réactions de l'entourage direct de l'enfant et des professionnels, à la suite de cette révélation, de même que le regard qui va être posé sur l'enfant ont un impact important sur sa reconstruction. Les soutiens maternel et paternel sont les premiers facteurs de récupérabilité de l'enfant victimisé.

En tant que professionnel, il est de notre responsabilité de tout mettre en œuvre pour favoriser un contexte soutenant et restructurant pour l'enfant. C'est pourquoi, en parallèle à un travail avec l'enfant, l'accompagnement de ses parents nous apparaît comme incontournable lorsque l'on vise la reprise d'un développement harmonieux de l'enfant et la prévention de la récurrence.

Aller à la rencontre des parents et les rejoindre dans ce qu'ils vivent comme bouleversement, au moment du dévoilement de l'abus de leur enfant, reste essentiel pour leur offrir un lieu où se déposer, se réparer et trouver une contenance suffisante afin de pouvoir eux-mêmes se pencher sur le vécu de leur enfant et répondre à ses besoins.

Nous développerons dans ce cahier des recommandations générales destinées aux intervenants psychosociaux et qui concernent les situations où un travail d'accompagnement est conseillé ou prescrit aux parents d'un enfant qui a été sexuellement abusé au sein de sa famille. Bien que le travail avec les parents auteurs d'abus sexuels à l'encontre de leurs enfants soit

également un élément important dans la reconstruction de l'enfant victime, nous nous limiterons ici aux parents non abuseurs.

Nous détaillerons le travail d'accompagnement avec le(s) parent(s) non abuseur en développant principalement les notions de non protection et de responsabilisation.

Ce guide traite des situations rencontrées par les intervenants du Service Kaléidos<sup>1</sup> dans le cadre de l'Aide et de la Protection de la Jeunesse où la triangulation avec un tiers est nécessaire pour mettre ensemble les énergies des deux parents de façon à servir la reprise du développement harmonieux de l'enfant et la restauration du lien avec ses parents. Nous n'avons donc pas la prétention d'être universel et de répondre à toutes les situations d'abus sexuel intrafamilial mais d'éclairer par notre pratique dans ce service spécialisé les axes de travail qui nous apparaissent prioritaires dans l'accompagnement des parents.

Avoir des connaissances, en tant que professionnel, à propos de ce qui peut se jouer pour les enfants et leurs parents face à cette situation difficile et spécifique d'abus sexuel est un préalable nécessaire à l'intervention auprès des parents. Ces différents aspects serviront donc d'introduction aux lignes directrices de l'accompagnement des parents. Nous développerons dans un premier temps les vécus possibles de l'enfant victime, les symptômes et les besoins qui en découlent ; ainsi que les vécus et réactions possibles des parents face à la victimisation de leur enfant afin de donner quelques repères utiles à la prise en charge.

---

<sup>1</sup> Service Liégeois de prise en charge des situations d'abus sexuels intra-familiaux cofinancé par le Gouvernement de la Communauté Française, Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse, en qualité de projet pilote.

# I. LES VÉCUS DE L'ENFANT VICTIME, LES SYMPTÔMES ET LES BESOINS QUI EN DÉCOULENT

## 1. Quelques repères quant aux vécus et symptômes des enfants victimes

Selon Finkelhor et Browne (1985) un enfant abusé sexuellement est susceptible de ressentir dans sa jeunesse et dans sa vie adulte au minimum un des quatre facteurs suivants :

- Vécu de sexualisation traumatique/traumatisante
- Vécu d'impuissance
- Vécu de trahison
- Vécu de stigmatisation

Ces facteurs viennent altérer la conception que la victime se fait du monde et d'elle-même et sont donc à la source des conséquences d'un abus sexuel. La prise en compte de ces vécus spécifiques est incontournable dans le travail avec les enfants (et les adultes) victimes d'abus sexuels.

### **Sexualisation traumatique**

L'adulte qui s'engage avec l'enfant dans une activité sexuelle ne correspondant pas à son développement psycho-sexuel peut causer, chez sa jeune victime, ce que Finkelhor et Browne (1985) appellent "la sexualisation traumatique". Puisque son stade développemental n'est pas respecté, l'enfant développe sa sexualité et sa manière d'entrer en relation d'une façon erronée. Les enfants acquièrent de manière traumatique des connaissances en matière de sexualité inappropriées à leur âge. Par ailleurs, il se constitue dans leur esprit un lien indissociable entre « être un objet de désir érotisé » et être « objet d'exploitation, d'instrumentalisation ».

Le résultat de cette sexualisation traumatisante pourrait être, par exemple, chez l'enfant :

- l'adoption de comportements sexuels inappropriés tels que la masturbation compulsive ou des comportements sexualisés à l'égard d'autres enfants,
- une confusion dans les concepts sur la sexualité ou dans les normes et standards sexuels généralement admis,
- à l'âge adulte, certaines dysfonctions sexuelles telles que l'aversion à la sexualité, l'anorgasmie, le désir hypo-actif, une attitude négative envers le corps, etc.
- chez le garçon abusé par un homme, il peut y avoir confusion au niveau de son orientation sexuelle.

### **Vécu d'impuissance**

Un autre facteur répertorié par Finkelhor et Browne (1985) est le sentiment d'impuissance, le sentiment chez l'enfant de ne pas avoir de pouvoir dans la situation.

Ce vécu est associé à l'idée que l'abus peut arriver n'importe quand, sans que l'enfant ne puisse y échapper. Peu importe ce que l'enfant peut dire ou faire, toutes ses tentatives de faire cesser l'abus échouent. L'agresseur va continuellement à l'encontre de ses volontés et envahit son corps sans qu'il ne puisse rien y changer. L'enfant se sent alors piégé dans la situation et n'a aucune porte de sortie.

Cet état d'impuissance peut générer chez lui de la peur et de l'anxiété qui se traduisent par une somatisation, des cauchemars, des phobies, le sentiment d'incapacité à tenir tête et à se mesurer aux situations ou aux personnes rencontrées, etc.

Finkelhor et Browne (1985) indiquent que les victimes ont parfois tendance à se trouver dans des situations où elles seront à nouveau victimisées. Elles

peuvent se sentir impuissantes à se sortir d'une position où elles se sentent manipulées ou en danger.

### **Trahison**

La trahison réfère au processus par lequel l'enfant découvre qu'il a été piégé par une personne censée lui procurer bien-être et protection. Cette expérience relationnelle ampute l'enfant de la possibilité d'avoir confiance en l'adulte et, de manière plus générale, en qui que ce soit.

En effet, ce sentiment de trahison peut être dirigé envers l'agresseur lui-même, mais peut aussi être orienté vers les membres de la famille qui ont eu une réaction inattendue, suite au dévoilement, ou qui n'ont pas su le protéger de l'abus. Ce vécu est souvent plus fort à l'égard du parent qui n'a pas pu le protéger qu'à l'égard de l'abuseur. Dans les situations où la mère (le parent non abuseur) ne croit pas les révélations de l'enfant, ce sentiment de trahison est amplifié car l'enfant se trouve confirmé dans sa crainte de ne pas être cru par sa mère.

Pour regagner la confiance et la sécurité, Finkelhor et Browne (1985) notent que les victimes manifestent, à plusieurs occasions, une extrême dépendance dans leurs relations interpersonnelles.

### **Stigmatisation**

Le quatrième et dernier facteur identifié par Finkelhor et Browne (1985) est la stigmatisation.

Souvent, la victime se trouve dans un tel état de confusion, un tel sentiment de honte qui l'empêchent de dénoncer les faits et de se soustraire à l'abus, que l'abuseur n'a pas besoin de mettre en place des menaces. Cette forme de violence, « l'imbroglia », est une confusion inextricable qui conduit à un effet paralysant de toutes les ressources saines de la victime.

Les sentiments de honte, de culpabilité et d'être mauvais découlent de la stigmatisation. Ils apparaissent en particulier lorsque l'enfant est blâmé et rendu responsable de l'abus par l'agresseur ou par l'entourage ou encore lorsqu'il doit garder le secret de ces activités sexuelles, etc.

La victime peut aussi se sentir différente des autres parce qu'elle croit que personne d'autres n'a pu vivre une telle expérience et que si les gens l'apprenaient, ils la rejetteraient.

Souvent, les enfants pensent qu'ils ont été choisis parce qu'ils ont en eux quelque chose de dégoûtant. Les victimes expriment souvent le sentiment d'être « pourries » depuis la naissance.

Ce vécu existe même dans les situations où la responsabilité de l'auteur est particulièrement criante comme dans les cas où l'enfant est très jeune ou lorsqu'il y a eu des menaces ou de la violence.

Ce sentiment peut être confirmé par le monde extérieur, par le regard que les adultes de l'entourage de l'enfant et les professionnels posent sur l'enfant, sur les abus, par leurs réactions,... souvent suscitées par le sentiment d'horreur et de terreur provoqué par le dévoilement.

A long terme, la stigmatisation peut aussi se traduire par le sentiment d'avoir été « endommagé » dans leur corps par les abus subis, que les abus aient laissé ou pas de traces physiques.

Les conséquences de la stigmatisation sont multiples. Parmi les plus fréquentes et les plus massives, nous retenons la honte, la culpabilité et le sentiment profond d'être mauvais. De même, le développement d'une faible estime de soi, des comportements d'autodestruction, des tentatives de suicide, etc peuvent en résulter.

## **2. Les besoins des enfants victimes**

Parmi les différents besoins des enfants victimes, nous relevons principalement :

- Etre cru dans ce qu'il a vécu de traumatique même si cela paraît impensable, inimaginable ou insensé
- Etre soutenu et se sentir aimé
- Etre protégé et sécurisé
- Ne pas être mis en contact avec son abuseur si celui-ci nie les faits ou tient l'enfant pour responsable de ce qui s'est passé
- Disposer d'un espace intime privé
- Etre encouragé à exprimer son ressenti et ses craintes
- Etre écouté et respecté dans son vécu
- Etre soutenu dans son développement et sa récupération suite au traumatisme, être aidé si ce n'est par son entourage, par des professionnels
- Etre respecté dans son rythme, ne pas être brusqué ni se voir imposer une aide à tout prix (pour ne pas décourager une demande d'aide ultérieure)
- Ne pas être blâmé pour l'abus ni pour les conséquences du dévoilement
- Avoir un regard posé sur lui qui soit porteur d'espoir et qui souligne ses compétences
- Obtenir des réponses aux questions soulevées par l'abus, être rassuré quant à sa normalité (et s'il le faut, subir un examen médical pour s'en assurer)
- Etre informé de la procédure judiciaire
- Que des limites lui soient mises et des repères donnés
- Que ses croyances erronées soient corrigées (à propos du responsable des abus notamment, tout en respectant son besoin de conserver une certaine culpabilité le reliant à une position d'acteur et ne le réduisant pas à un statut d'objet complètement écrasé) et que son monde soit « remis à l'endroit ».

- Etre accompagné pour apprendre à gérer sa sexualité

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive et ne peut correspondre à toutes les situations. Au contraire, il est du ressort du professionnel d'être attentif aux besoins spécifiques de chaque enfant au regard de sa situation familiale et personnelle.

## II. LES REACTIONS POSSIBLES DES PARENTS FACE A LA VICTIMISATION DE LEUR ENFANT

La révélation d'agressions sexuelles commises par un familier sur leur enfant est difficile à entendre par les parents.

Le dévoilement des faits provoque bien souvent, dans les premiers temps, un état de sidération lié au caractère impensable de tels abus. Plus les révélations mettent en cause une personne proche de l'enfant (un de ses parents, beaux-parents, un frère, une sœur, un de ses grands-parents, un oncle, une tante, un cousin, une cousine, etc.), plus l'état de sidération induit par la révélation est puissant. Dans les situations d'abus sexuels intra-familiaux, la découverte du passage à l'acte revêt un caractère violent et impensable.

La révélation des abus sexuels intervient dans la famille un peu comme une bombe dont chacun reçoit les déflagrations. Elles atteignent en premier chef l'enfant mais n'épargnent pas sa famille et, plus particulièrement ses parents, que l'on peut considérer comme des victimes secondaires (lorsqu'ils ne sont pas directement impliqués dans ces faits). En effet, même si la question de leur responsabilité dans le manque de protection ayant permis l'abus doit être soulevée avec les parents, envisager aussi leur victimisation permet de tenir compte de leur ressenti et les place aux côtés de leur enfant.

### 1. Emotions, sentiments et réactions

Les parents peuvent passer par différents états d'âme : culpabilité, honte, perte de confiance en soi et en l'autre, sentiment de ne pas être un bon parent, remords, panique, dépression, repli sur soi, envie de vengeance, angoisse sur l'avenir, colère, dégoût, sentiment d'échec, etc.

A ces émotions sont associées toute une série de réactions possibles des parents face à la situation.

Nous relevons fréquemment :

- Croire, prendre au sérieux ou au contraire nier, rejeter ce qui est dit
- Encourager au dévoilement ou au contraire faire pression à la rétractation
- Soutenir l'enfant et être capable d'identifier l'impact des abus sur lui
- Le protéger de l'abuseur
- Etre dans l'ambivalence ou dans le doute par rapport aux faits
- Rejeter l'enfant
- Attribuer son propre vécu à l'enfant
- En parler tout le temps ou au contraire ne rien vouloir entendre ou ne jamais en parler
- Accuser quelqu'un d'autre d'avoir instigué l'enfant
- Encourager au pardon, montrer une hypercompréhension de l'auteur
- Etre anéanti ou au contraire hyperactif
- Surprotéger, être dans l'hypercontrôle
- Solliciter une aide centrée sur soi
- Stigmatiser l'enfant
- Responsabiliser l'enfant des abus et/ou de leurs conséquences

### 2. Les réactions adéquates / les réactions à risques face au dévoilement

Parmi ce panel de réactions propres à chaque parent et à chaque situation, certaines sont en adéquation avec les besoins de l'enfant, soutenantes pour lui et donc favorables à son développement, d'autres, par contre, peuvent être tout à fait préjudiciables.

Certains parents peuvent adopter des attitudes adéquates sur certains plans et inadéquates sur d'autres. Ils peuvent osciller d'un pôle à l'autre suivant le moment et leurs mouvements émotionnels. Les réactions de l'enfant lui-même et de l'entourage influent sur leurs réactions.

Parmi les **réactions adéquates**, nous relevons trois attitudes fondamentales :

- prendre au sérieux ce que dit l'enfant, le soutenir dans sa parole

Illustrations : « N'aie pas peur, racontes-moi ce qui s'est passé », « Je suis là pour t'écouter. Ca me fait plaisir que tu me fasses confiance. Je t'en remercie », « Si tu me dis ça, c'est que cela doit être important », « Un enfant ne dit pas de telles choses, ne porte pas de telles accusations sans raison ».

- assurer la protection physique de l'enfant

Illustrations : Eloigner le présumé abuseur même dans le doute (ou éloigner l'enfant si cela n'est pas possible), faire un signalement, rester vigilant, veiller à éviter des contacts entre l'enfant et son abuseur qui pourrait amener l'enfant, à subir d'autres abus, à retomber sous son emprise, à se rétracter.

- s'ouvrir vers l'extérieur : chercher de l'aide pour l'enfant et pour soi, rendre explicite ce qui a été tenu secret

Illustrations : « J'ai envie de comprendre et d'aider mon enfant à comprendre », « Je n'exige pas de moi de m'en sortir seule », « Je prends soin de moi (pour ne pas imposer à mon enfant les séquelles de son abus sur moi) » « J'identifie dans mon entourage des personnes de confiance et je vais vers des professionnels avec qui je peux avancer ».

A l'inverse, les **réactions à risque** pour le développement de l'enfant et donc à éviter peuvent prendre cette forme :

- Rester figé dans une attitude de blocage (« tout est foutu » « c'est impossible », « Je n'arrive pas à en parler, ni à y penser »)
- Responsabiliser et stigmatiser l'enfant, voire le rejeter
- Rester centré sur soi au détriment de son enfant (« Il fallait que ça m'arrive », « C'est moi qui trinque le plus, moi qui suis entre

l'auteur et mon enfant », « Moi aussi, j'ai été abusée », multiplier les expertises, examens gynécologiques, poursuivre un suivi même si ce n'est plus nécessaire,...)

- Se rapprocher de l'auteur au détriment de l'enfant, manifester trop d'empathie pour l'auteur (« Comme il doit être malheureux » « Lui me demande que je l'aide et il a besoin de moi » « Je ne peux pas accorder trop de place à ces révélations, mes autres enfants ont besoin de leur père » « Maintenant, il a compris, il ne le refera plus »)

Différents sentiments, difficiles à gérer, peuvent amener les parents à ne pas être entièrement disponibles pour leur enfant, à ne plus parvenir à s'ajuster à lui, à ses besoins et parfois même à ressentir de l'agressivité, de la colère à son égard, suite au mal-être qu'il leur inflige (bien involontairement) par ses révélations.

- Pourquoi ne m'a-t-il pas parlé plus tôt ?
- Pourquoi ne s'est-il pas confié à moi ?
- Pourquoi ne me laisse-t-il pas l'aider alors que j'en ai tellement besoin ?
- Pourquoi m'en veut-il comme cela ?

En outre, l'image qu'ils ont de leur enfant peut être abimée par les abus, et l'investissement qu'ils vont avoir par rapport à lui peut en être perturbé.

De plus, les parents se sentent bien souvent perdus et dépassés face aux comportements de leur enfant après les révélations (opposition, rejet, non-respect des limites, conduites sexualisées compulsives, prise de risque, etc.). Leur confiance en eux étant ébréchée et la relation avec leur enfant mise à mal, ils ne comprennent pas ces comportements et les interprètent souvent de manière erronée. Cette mécompréhension peut à nouveau les amener à éprouver des sentiments négatifs (colère, irritation, ressentiment) à l'égard de leur enfant qui, par ses passages à l'acte, les met davantage en échec dans leur rôle de parent. Beaucoup se culpabilisent de ce ressenti et c'est le cercle vicieux : la colère les culpabilise et la culpabilité les met en colère. Par

ailleurs, la colère qu'un parent peut exprimer à l'égard de son enfant victime peut avoir pour effet de masquer sa culpabilité affaiblissant sa capacité d'empathie envers l'enfant.

Ils sont confrontés à une perte de repères éducatifs et envahis de questions :

- Qu'est-ce qui, dans l'attitude de mon enfant, est dû aux conséquences de l'abus ou à son développement normal ?
- Peut-on, doit-on lui parler des faits subis ou doit-on « faire semblant de rien » ?
- Lorsque son comportement est insupportable, peut-on le punir ou doit-on au contraire se montrer plus tolérant qu'avec un autre enfant ?
- Etc.

Les entendre dans leurs difficultés et leurs questions, leur permettre d'exprimer et accueillir ces mouvements émotionnels parfois contradictoires contribuent à les aider à (re)trouver une disponibilité pour leur enfant.

*Quand sa fille, Virginie (14 ans), lui a révélé les abus sexuels dont elle a été victime, de la part de son père, Madame Calama les a reçus comme un coup de massue. Son premier réflexe a été de confronter les dires de sa fille (« Si c'est pas vrai, ça ira mal ! ») à la réaction de son mari, qui a nié les faits. Sa fille s'est alors rétractée, expliquant avoir vu ça dans un film. Habitée par le doute, Madame Calama a malgré tout fait appel à sa meilleure amie afin qu'elle éclaire la situation auprès de Virginie (elle pensait que sa fille se livrerait plus facilement à elle). Celle-ci s'est confiée à cette amie quant à son vécu d'abus. Madame Calama crut sa fille et attendit le retour de son mari pour le confronter, à nouveau, à la parole de Virginie. Face à son déni, elle le menaça de la faire hospitaliser pour vérifier ses dires, sur base d'examens médicaux. Ils se rendirent donc ensemble (accompagnés de l'amie de Madame) à l'hôpital. Madame Calama explique qu'elle n'a plus su parler pendant plusieurs jours, qu'elle se sentait oppressée et respirait très difficilement.*

*Après une hospitalisation d'une semaine et l'incarcération de son père, Virginie regagna le domicile familial. A partir de ce moment, Madame Calama ne la reconnut plus. Virginie était passée d'une jeune fille calme et conforme à une adolescente en souffrance et en colère, ne respectant plus aucune limite et, au contraire les repoussant toujours plus loin, jusqu'à mettre sa mère à bout. Elle commença à consommer toutes sortes de produits, à montrer des comportements sexualisés à l'égard d'autres jeunes et même de son frère aîné. Madame Calama se sentait persécutée par sa fille, alors qu'elle tentait de lui venir en aide (et de tenir la barre pour elle et ses quatre autres enfants). A plusieurs reprises, elle exprima son désarroi et sa colère à son égard et son refus de la reprendre à la maison (et même parfois de la voir). Madame Calama a également rompu le contact avec son amie qui n'avait cessé de lui montrer combien elle était perdue et combien elle ne faisait pas ce qu'il fallait pour protéger ses enfants.*

*Virginie, par ses passages à l'acte, attirait, quant à elle, en permanence l'attention des professionnels sur son mal-être, son insécurité lorsqu'elle était remise en contact avec son père et ses craintes vis-à-vis de la sécurité de sa fratrie.*

*Même si Madame a tenté à plusieurs reprises de s'en éloigner, finalement, le plus grand soutien et réconfort lui est venu de son mari. Elle montrait, dès lors, une énorme ambivalence à son égard, ce qui était insoutenable pour sa fille Virginie.*

*Les intervenants ont été confrontés, dans cette situation, au défi d'aider cette mère à pouvoir se centrer sur le vécu de sa fille et le sens de ses comportements afin que Virginie se sente davantage reconnue par sa famille dans sa souffrance et rassurée.*



### **III. L'intervention auprès des parents**

#### **1. Attitude générale de l'intervenant**

##### **▪ *Un tiraillement constructeur et non paralysant pour l'intervention***

L'intervention auprès des familles à transactions incestueuses n'est pas aisée pour les professionnels parce qu'elle les confronte à des réalités qui viennent bousculer les repères généralement établis en termes de sexualité et de modes relationnels au sein de la famille.

Les valeurs et sensibilités personnelles sont également mises à l'épreuve au contact de ces familles, c'est pourquoi il est important de ne pas travailler de manière isolée et d'avoir un espace pour pouvoir penser ces situations avec un certain recul.

Les intervenants peuvent souvent se sentir tiraillés entre deux positions : le soutien au parent dans ce qu'il vit de difficile (difficultés qui paralysent parfois les ressources parentales et limitent sa disponibilité auprès de son enfant) et la souffrance et les besoins de l'enfant non pris en compte.

Le professionnel se trouve alors face à un défi impossible, selon nous, à relever seul.

Les questions qui jalonnent l'intervention s'apparentent aux suivantes :

- Comment développer de l'empathie pour les parents et les aider à cheminer tout en veillant à rencontrer les besoins de l'enfant ?
- Comment ne pas se laisser envahir par l'irritation, la colère, le jugement face aux fragilités des parents et, au contraire, les soutenir dans le développement et la découverte de leurs capacités ?
- Comment les amener à une remise en question nécessaire sans se montrer trop confrontant ?

Au sein d'une même équipe, lorsque l'intervention est scindée et que les intervenants ont accès à différents membres de la famille et dès lors, à des réalités différentes, leurs positions respectives peuvent se cristalliser. Si cette pratique offre l'opportunité d'entendre le point de vue de chacun des membres de la famille (enfants victimes et parents), il reste cependant nécessaire d'offrir aux professionnels un accès à des ressources extérieures afin de sortir de cette vision clivée.

##### **▪ *Parents non protecteurs : victimes ou responsables ?***

La manière dont les parents vont se sentir considérés est importante pour leur engagement et leur collaboration dans le travail. Vont-ils être reconnus d'abord dans leurs souffrances et accueillis d'une manière qui tienne compte de l'état de crise dans lequel ils se trouvent ou vont-ils être pointés du doigt comme les responsables du drame qui s'est joué pour leur enfant ?

Deux pôles sont à prendre en compte dans le travail avec les parents : celui qui consiste à voir en chacun d'eux une victime secondaire de l'abus subi par son enfant et celui de la responsabilisation en tant que parent insuffisamment protecteur.

Plutôt que d'envisager ces deux pôles comme contradictoires, nous obligeant dès lors à poser un choix, nous concevons le travail autour de la victimisation comme une étape nécessaire et préalable au travail de responsabilisation. L'articulation de ces deux pôles est nécessaire pour que le travail avec les parents se fasse in fine au bénéfice de l'enfant.

La confrontation dénuée d'empathie et la violence ne permettent pas d'ouvrir la porte à la reconnaissance par les parents de ce qui pose problème dans leur fonctionnement afin que l'enfant n'ait plus à subir de préjudice grave. Une attitude jugeante et culpabilisante est contreproductive.

Rejoindre chacun des parents sur le côté « victime secondaire » est plus pertinent que de leur imposer nos représentations sur leur responsabilité dans l'abus.

Ainsi, lorsque l'un d'entre eux a lui-même été victimisé dans l'enfance, que ce soit sexuellement, physiquement ou psychologiquement, nous choisissons de laisser une place au drame qu'il a vécu pour ensuite lui permettre de partir à la découverte des vécus de son enfant et aborder la question de sa responsabilité, notamment en termes de déficit protectionnel.

Reconnaître la partie d'inconfort, de malaise, de culpabilité présente chez les parents concernant la victimisation de leur enfant permet d'entrer dans la phase de responsabilisation, par le biais d'un questionnement bienveillant et non maltraitant.

Si nous souhaitons questionner les parents de manière progressive et respectueuse, sans amplifier la confrontation directe, c'est surtout pour ne pas perdre la clé d'aide à l'enfant et à sa fratrie, qu'ils représentent.

## **2. Lignes directrices de l'intervention avec les parents**

Il est utile, dans le travail avec la famille au sens large (parents et enfants qu'ils soient victimes ou non), d'émettre des hypothèses qui vont guider et permettre de construire l'intervention.

### **▪ *Revisiter le passé avec le couple parental***

Face aux situations de violence dans les familles à transactions incestueuses, resituer ce qui se joue aujourd'hui pour les parents et leurs enfants dans une perspective transgénérationnelle permet de tenir compte des mécanismes à l'œuvre dans la transmission de la violence intra-familiale.

Adopter cette vision conduit à prendre en compte ce que chacun d'eux a vécu enfant, en termes de blessures ou d'injustices, qui n'a peut-être jamais pu être élaboré ni cicatrisé convenablement, dans l'objectif de comprendre les enjeux actuels pour les parents, les aider à traverser cette épreuve en regardant leurs défaillances en face et se rendre plus empathique à l'égard de leur enfant.

Cette lecture permet de resituer les responsabilités à chacune des générations, de mettre un sens sur l'insuffisance de protection de la part des parents et leurs réactions suite au dévoilement. De plus, elle place également l'intervention dans une perspective de prévention pour les générations à venir, ce qui peut constituer un moteur pour les parents.

A côté des hypothèses concernant le vécu des parents au sein de leur famille d'origine, la formulation d'hypothèses au niveau du couple est incontournable lorsque l'un des parents ou le conjoint est l'abuseur. Une question essentielle à envisager pour éclairer le passage à l'acte en regard de ces enjeux conjugaux est celle de la dynamique du couple et de l'échec de la fonction auto-thérapeutique de celui-ci.

- Sur quel contrat le couple s'est-il construit ?
- Avec l'espoir chez chacun de se réparer de quelles blessures ?

- Que s'est-il joué entre eux qui a mis à mal ce contrat et peut avoir favorisé le passage à l'acte sur l'enfant ?
- Faut-il comprendre ce passage à l'acte comme un message destiné à l'autre parent ? Les abus étaient-ils un moyen d'atteindre le partenaire ?

La formulation d'hypothèses autour des pôles transgénérationnel et conjugal va ponctuer toute l'intervention avec les parents. Elles permettront aux différentes étapes du travail de donner un éclairage particulier à la situation actuelle et de mettre à jour les enjeux dans lesquels l'enfant a été pris.

- ***Amener le parent non abuseur à croire son enfant et développer de l'empathie envers lui***

Les parents ont besoin d'être soutenus dans la compréhension des freins et des enjeux qui les empêchent de croire totalement leur enfant. Reconnaître ce qui s'est passé implique pour eux tellement de conséquences.

Cela peut sous-entendre qu'ils n'ont pas été capables de protéger leur enfant comme ils l'auraient voulu. Parfois, au regard de leur histoire, le fait d'être un bon parent qui ne permettra jamais qu'un de ses enfants vive d'aussi mauvaises choses que lui enfant, est tellement essentiel, qu'il est inconcevable pour eux de ne pas y être parvenu.

Cela peut vouloir dire également qu'ils doivent se séparer de leur conjoint ou que leur père ou leur frère est un abuseur (une personne qu'ils peuvent voir comme monstrueuse...) et ces liens sont tellement importants pour eux que c'est un choix intolérable.

Lorsque l'auteur est un de leurs enfants, cela peut impliquer qu'ils ont failli dans leur mission d'éducation.

Cela leur rappelle une histoire semblable à celle qu'ils ont vécue et qui est trop difficile à se remémorer.

Il est important de prendre le temps d'instaurer avec eux une relation de confiance où nous pourrions nommer, de manière respectueuse, les raisons qui expliquent leurs difficultés à croire leur enfant.

Nous revenons ici au travail sur les blessures et les carences passées non reconnues mais aussi sur l'histoire et la dynamique de couple. Ces deux dimensions (celle de 'l'enfant dans l'adulte' et celle de l'adulte d'aujourd'hui) ne sont donc pas scindées mais s'entrecroisent et se nourrissent mutuellement. Si les parents ont eux-mêmes été victimes d'abus dans leur enfance, les informer sur l'effet possible que le dévoilement de leur enfant peut avoir sur leur propre vécu (reviviscence de leur traumatisme et augmentation de la symptomatologie) est important.

Rejoindre « l'enfant dans l'adulte » qu'ils sont aujourd'hui, leur permettre un cheminement personnel en revisitant le passé de façon à comprendre les mécanismes à l'œuvre sont des étapes préalables pour qu'ils puissent (re)développer une disponibilité émotionnelle pour leur enfant. Aider les parents à se reconnecter à leurs souffrances d'enfant facilite le développement de l'empathie envers celles de leur propre enfant.

- ***Restaurer la relation de confiance entre le(s) parent(s) non abuseur et l'enfant***

Comme nous l'avons montré précédemment, l'abus sexuel et sa révélation ébranlent inévitablement la confiance de chacun en ses propres capacités mais également en ses relations aux autres.

L'enfant pense qu'il ne vaut rien et qu'il ne mérite pas l'amour et la protection de ses parents. Il n'a d'ailleurs plus confiance en eux sur ce point : Pourquoi n'ont-ils pas fait cesser les abus ? Pourquoi continuaient-ils à le confier à cette personne ? N'ont-ils vraiment rien vu ou étaient-ils d'accord avec ce qu'il se passait ? Etc.

De leur côté, les parents ont perdu confiance en leurs capacités protectrices : Comment n'ai-je rien vu ? Pourquoi mon enfant ne m'a-t-il pas

parlé plus tôt ? Pourquoi m'a-t-il privé de la possibilité de le secourir. ? Tout cela est-il vrai ? C'est tellement énorme... Et puis, si c'était vrai, il se serait confié à moi, il aurait demandé à ne plus le(la) voir, il n'aurait pas continué à lui sourire, s'asseoir sur ses genoux,...

Une question est commune aux parents et aux enfants : A qui puis-je encore faire confiance si cette personne que je croyais bienveillante m'a trahi de la sorte ?

La relation entre les parents est, elle-même, bien souvent mise à mal par les enjeux, différents pour chacun d'entre eux ; notamment, en fonction de l'identité de l'abuseur (son propre conjoint ou un membre de sa propre famille) et des tensions qui fragilisaient déjà auparavant leur relation.

Ainsi, un des objectifs du travail avec les parents sera de les aider à restaurer leur confiance en eux (en tant que parent, conjoint, homme ou femme), en leur conjoint (s'il n'est pas l'abuseur) et en leur enfant. Mais également de montrer à leur enfant qu'ils sont dignes de confiance.

Soutenir la confiance des parents en leurs propres compétences offrira à l'enfant un père et une mère plus forts face aux événements et plus à l'écoute de ses besoins. Restaurer la confiance entre les conjoints permettra à chacun d'entre eux de s'appuyer sur l'autre dans l'exercice de leurs responsabilités et constituera un soutien supplémentaire pour l'enfant.

Ainsi, il nous appartient de permettre aux parents d'exprimer cette perte de confiance généralisée et d'entendre les doutes de leur enfant à leur égard (soit en permettant à l'enfant de les exprimer soit en y mettant nous-mêmes des mots).

- ***Aider le parent non abuseur à prendre conscience de l'influence de ses comportements sur son enfant***

Comme nous l'avons vu précédemment, certaines réactions des parents, suite au dévoilement des abus, peuvent être extrêmement dommageables pour l'enfant telles le déni, l'expression des doutes quant à la réalité des abus ou la colère conduisant au rejet de l'enfant et à sa responsabilisation: «*On n'avait pas assez de soucis comme ça ?* », « *Tu es certain(e) que ce n'est pas à l'école qu'on t'a mis des idées pareilles en tête ?* », « *Elle/il a toujours été menteur(se), mais là, c'est le sommet !* ». Cela est d'autant plus vrai que l'enfant lui-même redoute qu'on lui fasse des reproches, se responsabilise de ce qui s'est passé et a une mauvaise image de lui-même.

Que ce soit à propos de leurs réactions au moment du dévoilement ou par la suite, il est donc primordial d'amener les parents à prendre conscience de la manière dont l'enfant reçoit ce qu'ils lui disent ou lui montrent. De même, il est important de les sensibiliser aux interprétations que peut se faire leur enfant de leurs messages implicites ou explicites face aux questions essentielles qu'il se pose : Suis-je normal ? Suis-je responsable de ce qui m'est arrivé ? Y a-t-il quelque chose de mauvais en moi ? Suis-je digne d'être aimé après ce qui m'est arrivé ? Vais-je pouvoir devenir un homme/une femme bien ?

- ***Comprendre comment un tel drame est survenu dans leur famille***

Les parents ont besoin de soutien pour aller à la rencontre des enjeux dans lesquels eux-mêmes ont été pris et de leurs cicatrices enfouies qui peuvent être à l'origine du manque de protection. Il est important de les aider à découvrir les rouages de la dynamique à laquelle ils ont participé et qui a amené à l'abus.

Il peut s'avérer utile pour les parents d'obtenir des éléments de réponse qui leur permettent de comprendre les décisions qui ont été prises pour eux alors qu'ils étaient enfants. Comment peuvent-ils obtenir une

reconnaissance de leurs blessures d'enfant auprès des adultes qui étaient responsables de leur protection ? Une réparation est-elle encore possible pour libérer ces parents de ce poids et leur permettre de vivre plus sereinement ?

*Madame Daniella Roberty a été placée en institution dès sa naissance car son père avait abusé sexuellement de sa sœur aînée. Il a été condamné à une peine de prison de 7 ans. Leur maman n'étant pas protectrice, les enfants ont été confiés à des foyers. Après avoir purgé une partie de sa peine, le père a été libéré sous conditions et est revenu vivre avec son épouse. Progressivement, des retours en week-end sont organisés et, au cours de ces courts séjours à la maison, Daniella est abusée à son tour par son père. Les abus vont durer plusieurs années sans être dévoilés. A l'âge de 10 ans, Daniella est confiée à sa sœur aînée (26 ans) qui s'est mise en ménage avec son compagnon (29 ans). Celui-ci ne tarde pas à agresser sexuellement la petite Daniella et cela va durer jusqu'à sa majorité. A l'époque, elle ne s'en est jamais confiée à personne. Elle connaît une période très difficile où elle est envahie par des idées suicidaires, elle touche à la drogue et fréquente des milieux délinquants. Aujourd'hui Madame Roberty n'arrive pas encore à s'expliquer comment elle a fait pour s'en sortir. Elle a rencontré son futur mari et ils ont eu 4 enfants. Obnubilée par la crainte que ses enfants ne soient pas respectés, elle s'est efforcée de faire en sorte que les questions relatives à la sexualité ne deviennent jamais taboues. Elle les a mis en garde contre les hommes qui s'en prennent aux enfants sur le plan sexuel afin de prévenir tout risque que l'histoire ne se répète.*

*Aujourd'hui, elle s'en veut de ne pas avoir compris pourquoi Noëlla, sa fille aînée a connu une subite chute dans ses résultats scolaires en 5<sup>ème</sup> primaire. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir essayé d'obtenir des explications de sa fille, en multipliant les « interrogatoires ». Elle en veut aussi à sa fille de ne pas avoir « avoué » à l'époque. Elle aurait pu la protéger de tout ce qu'elle a subi jusqu'à l'âge de 13 ans, des attouchements sexuels imposés par son oncle paternel.*

*Madame Roberty regrette de ne pas avoir été mieux protégée par le foyer où elle était placée. Elle a besoin de comprendre pourquoi son juge, sa déléguée, la directrice du home et les éducatrices la laissent retourner chez ses parents en sachant les raisons pour lesquelles son père avait purgé une peine de prison. A plusieurs reprises, elle a tenté d'obtenir des éléments de réponse. Elle cherche toujours à retrouver son dossier d'enfant du juge. Beaucoup de questions sans réponse continuaient à la tourmenter.*

*Alors, nous nous sommes engagés à soutenir madame dans ses tentatives de compréhension de sa propre histoire. Grâce à l'accès à son dossier au service de Protutelle où elle avait été confiée dès sa naissance, madame Roberty a pu combler de nombreux blancs dans son histoire, mieux comprendre les épreuves de sa trajectoire, faire des hypothèses sur les arguments qui ont guidé les choix (non protecteurs) des autorités de la Protection de la Jeunesse de l'époque. Tout ce cheminement a favorisé une forme de sérénité, d'apaisement et beaucoup moins de tensions dans les relations avec ses enfants et son conjoint. Le verdict rendu à l'encontre de l'agresseur sexuel de sa fille a eu également valeur de réparation pour elle.*

*Maintenant que madame Roberty est soulagée de son besoin impérieux de toujours poursuivre sa quête, nous faisons avec elle le bilan des gains générationnels, ce qu'elle et son mari arrivent à offrir à leurs enfants qu'ils n'ont pas reçu eux-mêmes quand ils étaient jeunes :*

- *En choisissant monsieur Roberty pour mari, elle a donné à ses enfants un père qui n'est pas un tyran, un dictateur (comme était le sien) mais un homme respectueux de ses enfants, un homme capable d'arrondir les angles.*
- *A travers ses combats, ses prises de position, elle offre à ses enfants une mère engagée, très présente alors qu'elle-même a souffert de l'effacement de sa propre mère insuffisamment protectrice.*

- *Son investissement massif aux côtés de sa fille en fait une maman qui cherche à savoir, à comprendre, à progresser et non une femme qui ferait l'autruche.*
- *Malgré les tensions, les chamailleries et les conflits à la maison, la famille est restée unie alors que dans les familles d'origine des parents, les enfants ont du vivre à gauche et à droite (nombreuses discontinuités dans les liens) .*
- *Sans parler des valeurs qui fédèrent les membres de la famille et les tirent vers le haut, comme l'importance accordée à la scolarité (en juin dernier, les 4 enfants ont réussi leur année scolaire), le souci d'organiser des activités incluant des amis des enfants pour éviter l'isolement social, la constance dans les démarches pour permettre aux enfants d'avoir accès à une aide et des soins adéquats ( le petit Henri ne fait plus de cauchemars et dort dorénavant dans sa chambre, Muriel ne lave plus ses mains de manière compulsive 30 fois par jour, Noëlla n'a pratiquement plus de flash-back, Grégory est parti en vacances en Italie avec un ami sans que sa maman ne lui téléphone 10 fois par jour ; c'est le jeune homme qui prenait l'initiative d'appeler ses parents pour leur donner des nouvelles et les rassurer.)*

*Nous formulons l'espoir que les gains acquis dans cette génération continueront à faire boule de neige à la génération suivante, c'est-à-dire que Noëlla, Grégory, Muriel et Henri donneront à leurs futurs enfants encore mieux que ce qu'ils reçoivent eux-mêmes.*

Co-construire avec les parents un récit intelligible et acceptable pour eux vise à leur permettre de comprendre l'histoire dans laquelle l'abus a pu s'inscrire.

Chacun d'eux peut se montrer motivé par la recherche de réponses aux questions qu'il se pose : « Pourquoi mon enfant n'est-il pas venu se confier tout de suite à moi ? Pourquoi semble-t-il plus en colère envers moi

qu'envers son agresseur ? Maintenant, j'ai toujours l'impression qu'il m'en veut d'avoir porté plainte. Pourquoi ? ».

Comme nous l'avons dit plus haut, il importe aussi de se questionner sur le sens du passage à l'acte au regard de l'histoire personnelle, conjugale et familiale : Est-ce une attaque envers quelqu'un ou vis-à-vis d'un lien ?

#### ▪ **Ouvrir un dialogue sur la question délicate de la responsabilité**

Certains parents expriment d'emblée de la culpabilité de manière tellement massive qu'elle en devient envahissante et paralysante. D'autres se défendent de toute responsabilité dans le drame.

Les parents qui ont eux-mêmes été victimes d'abus sexuels et qui se sont fait la promesse de tout faire pour épargner à leurs enfants cette expérience traumatique éprouvent souvent d'autant plus de difficultés à envisager leur responsabilité.

Il est clair pour nous que les parents non abuseurs ne sont pas responsables des actes que l'agresseur a posés. Par contre, la protection de leurs enfants les concerne en premier chef. Il est donc légitime de questionner leur part de responsabilité dans le contexte relationnel qui a permis l'émergence, voire la poursuite de cette agression.

Pour les parents, parvenir à chercher des éléments de réponse à cette question difficile du manque de protection, est le meilleur moyen de retrouver et mobiliser leurs ressources pour assumer leur responsabilité et se placer aux côtés de leur enfant de façon à restaurer sa confiance à leur égard. Ce processus permet également aux parents de développer des capacités protectionnelles pour l'avenir.

Il est parfois difficile pour l'enfant victime d'entendre ses parents prendre leur part de responsabilité dans ce qui lui est arrivé. Ce mouvement protecteur de l'enfant à l'égard de ses parents ne doit pas les dédouaner de

ce devoir. Il est important que l'enfant comprenne que sa protection est une affaire d'adultes (même s'il doit y contribuer) et qu'il n'est pas responsable de ce qui lui est arrivé.

Un point important dans la reconstruction du lien parent-enfant consiste à obtenir du parent (ou des parents) qu'il exprime ses regrets de ne pas avoir pu protéger son enfant des agressions sexuelles subies. L'expression des regrets permet aussi de redistribuer les responsabilités au niveau des personnes qui doivent les assumer.

Beaucoup de parents refusent de présenter leurs excuses à leur enfant car ils disent ne pas avoir eu les moyens de savoir ce qui se passait. Pourtant, cette démarche de remise en question est importante ; elle marque le début de la guérison de leur relation carencée.

*Flora est la mère de deux garçons, Adam (8 ans) et Bruno (4ans ½). Elle et son mari Francesco ont accueilli deux autres enfants, Nicolas (18 ans) et Nathalie (14 ans) avant de pouvoir concevoir par insémination Adam et Bruno. C'est Adam qui révèle à sa mère les abus que son père lui fait subir depuis leur séparation, lorsqu'il est en visite chez lui.*

*Lors d'un entretien de famille en présence de ses enfants Nathalie, Adam et Bruno, Flora s'adresse à eux, encouragée par les intervenants, en disant : « Je ne suis pas bien. Je me dis que je ne suis pas une bonne maman parce que je n'ai pas vu. ».*

*Adam s'insurge alors en disant que c'est lui qui devrait s'excuser de ne pas avoir parlé plus tôt. Flora poursuit : « Je n'ai pas vu que votre père vous faisait ça. Maintenant, je me rends compte de certaines choses. Sur les photos, Adam, tu ne rigolais plus, tu étais renfermé sur toi-même... maintenant, tu recommences à sourire. Je me rends compte que tu ne venais plus vers moi, que tu n'as plus confiance en moi. Je crois aussi que Francesco, quand il a fait ça, a pu s'imaginer que je ne vous croirais pas. Je n'étais pas bien à ce moment-là, je me sentais malade et je prenais des médicaments. Mes enfants n'ont pas pu*

*compter sur moi. Quand Adam, tu m'en as parlé, j'ai mis longtemps à te croire. Je vous ai remis chez Francesco. Je vous ai conduits chez lui parce que je me sentais obligée. Je m'en suis beaucoup voulue. Puis je suis allée au SAJ ».*

*Quelques mois plus tard, Flora écrit une lettre à ses enfants et sobrement, sans mettre en avant ses sentiments de culpabilité (qui peuvent peser sur ses enfants), elle lit : « Je voulais m'excuser auprès de vous. Je vous demande pardon. Je vous ai protégés mais pas assez. (...) Je me battraï jusqu'au bout pour vous. Toi, Adam, je sais que tu attends que Francesco soit puni. Si la Justice ne le fait pas, j'irai en Appel. Maintenant, je suis plus forte. J'espère que vous pourrez à nouveau me faire confiance et sachez que vous pouvez compter sur moi. »*

Ce travail de formulation de regrets avec les parents peut nécessiter un certain temps tant il est parfois difficile pour eux d'exprimer des regrets sincères dans lesquels ils assument leur responsabilité plutôt que de se trouver des excuses ou des circonstances atténuantes. Ce travail leur permet de passer d'une position de culpabilisation à une position de responsabilisation.

S'il n'y a pas d'éléments concrets à propos desquels il serait souhaitable que le parent s'interroge, l'intervenant peut réfléchir avec lui à l'intérêt de s'excuser de ne pas avoir pu instaurer une communication et une relation de confiance suffisamment bonne avec son enfant pour lui permettre de se confier.

- **Aider le parent non abuseur à comprendre l'enfant et réagir adéquatement**

Comme nous l'avons évoqué plus haut, il est important que les parents puissent comprendre les conséquences de l'abus sexuel sur leur enfant. Comment leur enfant est-il marqué par cette expérience traumatisante ?

Quel en est l'impact sur son image de lui, son sentiment de sécurité, sa confiance en lui ? Comment les abus sont-ils venus modifier la représentation qu'il se fait du monde, de son entourage, des relations ?

Tous les enfants victimes d'abus sexuels ne réagissent pas de manière identique. Ils ne présentent pas tous les mêmes symptômes ni la même intensité de perturbations. De nombreux facteurs influencent les réactions de l'enfant comme : la durée des abus, la nature des gestes, la relation entre l'enfant et son agresseur, la présence ou non de violence, l'âge de l'enfant et son niveau de développement, etc. De même, comme nous l'avons déjà dit, la qualité du soutien de l'entourage direct de l'enfant influence ses réactions.

Sans information sur les conséquences normales et possibles de l'abus sexuel, à court, moyen et long terme, les parents risquent de mettre les comportements ou les sentiments que manifeste leur enfant sur le compte de mauvaises intentions de sa part ce qui pourrait augmenter le vécu de stigmatisation et d'impuissance peut-être présent chez lui.

Il est donc important, en ayant une idée précise des conséquences possibles de l'abus sexuel sur un enfant, d'aider les parents à identifier les conséquences spécifiques pour leur enfant.

Il est bien souvent difficile pour l'enfant de livrer son ressenti de manière directe et claire. Ce qui lui est arrivé le met en effet dans un état de confusion. De plus, les enjeux relationnels dans lesquels il peut être pris ne favorisent pas l'expression de son vécu. C'est davantage au travers des symptômes qu'il manifeste qu'il est possible d'appréhender le vécu de l'enfant victime et, dès lors, d'identifier ses besoins spécifiques.

*Margaux est une petite-fille de 5 ans victime d'abus sexuels par son cousin germain âgé de 17 ans. Depuis qu'elle a dévoilé ces abus, Margaux se lave sans arrêt les mains, plusieurs fois par jour, au point que sa mère est obligée de verrouiller la porte de la cuisine pour empêcher sa fille d'y aller. Il est probable que ce besoin incontrôlable (compulsif) de Margaux de jouer avec l'eau et de se laver les mains*

*témoigne de son sentiment d'avoir été salie par les abus. Même s'il est important d'aider Margaux à contrôler ce besoin en lui mettant certaines limites (déterminer, par exemple, les moments où elle peut se laver les mains) il est également important de ne pas le lui interdire car c'est le moyen qu'elle a trouvé pour surmonter ce sentiment et de l'amener elle et ses parents à comprendre le lien entre ce comportement et les abus subis pour éviter que Margaux l'impute au fait par exemple d'être une petite fille qui ne peut pas s'empêcher de désobéir.*

*La maman a remarqué également que Margaux se caresse lorsqu'elle est dans le salon, parfois en présence de son frère aîné ou de sa petite sœur. La maman s'inquiète de savoir si Margaux ne cherche pas par ce comportement à provoquer son frère. A la suite de nos questions, la maman se rend compte qu'à ce moment-là, Margaux paraît être dans son monde, coupée de l'extérieur. La maman est en questionnement : dois-je lui interdire, ou l'autoriser à le faire lorsqu'elle est seule dans sa chambre ?*

*Lorsque nous lui expliquons la fonction d'apaisement de l'angoisse que peut avoir la masturbation compulsive d'un enfant, et donc, à nouveau, la nécessité de respecter ce mode de défense, nous cherchons avec la maman les sources d'anxiété qui pourraient être à l'origine de ce comportement chez sa fille, en dehors des épisodes d'abus.*

*La maman nous expliquera plus tard, à mi-mots, que le climat est tendu entre elle et le père de Margaux. Le papa ne vit plus depuis longtemps avec ses enfants mais est très souvent présent à la maison et des disputes violentes entre les parents se produisent parfois. Une partie du travail avec les parents de Margaux a pour objectif de les sensibiliser à ce que leurs enfants vivent à la maison et tenter d'apaiser ces tensions entre eux.*



Amener les parents à être attentifs aux comportements de l'enfant, chercher avec eux un sens à ces comportements au regard de sa victimisation vise plusieurs objectifs :

Permettre aux parents de :

- trouver un moyen adéquat de répondre aux besoins de leur enfant
- sortir de leur sentiment d'impuissance et reprendre du contrôle face au drame qui se joue pour leur enfant et eux-mêmes
- retrouver un sentiment d'adéquation dans leur rôle de parents

Permettre à l'enfant de :

- mettre du sens sur ses réactions (dont il peut avoir honte)
- se sentir compris et soutenu
- retrouver une certaine confiance en ses parents

▪ **Donner des repères éducatifs**

Donner aux parents certains repères d'ordre éducatif peut également s'avérer nécessaire.

S'ils ont vécu dans leur enfance des blessures graves, les parents peuvent s'être construits en tant qu'adultes avec une image dévalorisée d'eux-mêmes et éprouver un manque de confiance dans leurs capacités parentales. Ils peuvent être pris au dépourvu concernant les besoins de base en termes de sécurité et d'affection de leurs enfants. De plus, certains parents peuvent méconnaître les besoins d'intimité et de pudeur dont chacun a besoin pour grandir.

*Nous avons accompagné une famille de quatre enfants Christian (14 ans), François (11 ans), Nadia (9 ans) et Loïc (6 ans), leur mère et leur beau-père. Les deux aînés, Christian et François, ont été victimes d'abus sexuels par leur père biologique. Après plusieurs années,*

*Christian s'en prend sexuellement à ses deux frères et sa sœur. Etant donné que tous les enfants vivaient sous le même toit, il nous est apparu primordial, dans un premier temps, de soutenir les adultes dans la protection des plus jeunes par rapport aux plus grands, parallèlement à l'évaluation du sentiment de sécurité de chacun.*

*Avec les parents, il était important de pouvoir renforcer le rôle de chacun dans cette tâche et réfléchir avec eux à comment ils pouvaient soutenir leurs enfants afin de les aider à « endormir » leur sexualité éveillée trop tôt ?*

*C'est ainsi que des aménagements au niveau de l'organisation de l'espace à la maison et des règles ont pu être progressivement mis en place. En effet, nous faisons le constat d'une excitation partagée autour de la sexualité au sein de la famille et entretenue par l'ensemble de la famille (par des blagues sur le sexe à table ou le fait que les enfants prenaient leur douche ensemble). De plus, chacun des enfants a pu s'engager dans une activité sportive. Les parents ont également décidé de mettre en place des réunions hebdomadaires avec les enfants pour discuter des choses qui allaient bien et de ce qu'il y avait à changer.*

*Nous avons pu constater au travers du discours de François qu'il se trouvait rassuré lorsque les règles liées à l'organisation familiale étaient renforcées. Il était désireux de petits changements concrets essentiels (comme par exemple ne pas entrer dans la salle de bain lorsqu'il se douchait ou le fait qu'il y ait une clé sur la porte des WC) qui augmentaient son sentiment de sécurité et de respect de son intimité.*

▪ **Soutenir le parent dans son rôle auprès de l'enfant**

*Caroline est âgée de 12 ans. Elle a été victime d'abus sexuels par son cousin germain mais en garde un souvenir assez vague car cela s'est*

*passé la nuit et elle était endormie. Elle se souvient de s'être éveillée en pleine nuit et que son cousin était penché sur elle. Sa chemise de nuit était relevée et il y avait du liquide blanc sur ses cuisses. Son cousin est sorti précipitamment de sa chambre et elle est allée se laver.*

*Ce n'est que lorsqu'elle s'est plaint, auprès de son père, d'avoir des boutons autour du sexe et que des examens médicaux ont été réalisés, que l'hypothèse d'un abus s'est imposée : Caroline était atteinte d'une maladie sexuellement transmissible.*

*Lorsque nous l'avons rencontrée, Caroline a pu nous faire part des questions qui restaient présentes dans son esprit à propos de ce que son cousin lui a fait : Son corps a-t-il pu être abîmé ? De plus, elle venait d'avoir ses premières règles, ce qui soulevait chez elle un intérêt et des questions quant au développement de la sexualité et aux relations amoureuses. Nous avons vu là une occasion pour Caroline et sa mère de vivre un moment à elles deux. C'est pourquoi nous avons proposé à la maman de prendre rendez-vous dans un centre de planning familial et avons pris les premiers contacts avec elles. Caroline a été vue par un gynécologue, en présence de sa maman et ce rendez-vous a permis de l'apaiser par rapport à ses craintes. Elle a senti qu'elle pouvait compter sur la présence et le soutien de sa mère. Pour ce qui est de la maman, elle a pu ressentir que sa présence auprès de sa fille était importante pour elle et s'est sentie utile. Elle s'est étonnée d'être parvenue à mener cela si facilement. Ce moment entre mère et fille s'est avéré précieux pour elles et les a encouragées à chercher à en vivre d'autres.*

#### IV. QUAND LE LIEN NE PEUT ÊTRE RECONSTRUIT...

Dans certains cas, même un travail de longue haleine ne permet pas aux parents (ou à un des parents) de (re)développer des capacités protectrices. Tellement meurtris par leurs propres blessures, ils ne peuvent se dépêtrer des enjeux affectifs relatifs à la relation avec leurs propres parents et/ou leurs déceptions à l'égard de leur conjoint, ce qui limite considérablement leur disponibilité émotionnelle pour investir suffisamment leurs enfants. Ils n'arrivent pas à donner la priorité aux besoins de ceux-ci qui restent abandonnés à eux-mêmes.

Reconnaître que l'objectif de reconstruire le lien n'est pas réalisable est difficile pour tous, en particulier dans notre société qui prône avant tout le maintien du lien entre les parents et leurs enfants sans nécessairement tenir compte de l'impact dans certains cas destructeur de ce lien sur le développement de l'enfant.

Ceci est d'autant plus douloureux à constater lorsque de l'énergie et de la disponibilité ont été mis en œuvre par les professionnels dans le travail avec les parents. Nous pouvons nous-mêmes vouloir encore et encore donner une chance aux parents pour leur permettre d'être enfin un jour un parent sur qui l'enfant pourra compter. Cet espoir de réparation peut nous conduire à minimiser l'impact des défaillances parentales actuelles sur l'enfant. Notre évaluation de la situation et de son évolution ne peuvent être déconnectés de la question des besoins de l'enfant et de la manière dont ils sont, ou pas, rencontrés.

Il est ainsi nécessaire d'évaluer sa situation en fonction de l'état de sa relation à ses parents et des capacités parentales à exercer une parentalité constructive. Dans certains cas, nous avons à nous poser la question du maintien de cette relation. Est-il préférable de rompre tout contact et d'aider l'enfant à vivre avec cette réalité ou bien une parentalité partielle est-elle envisageable ?

Quelle que soit le cas de figure rencontré, la réponse apportée doit permettre à l'enfant de continuer à grandir, au-delà des abus subis et de leurs conséquences, en se préservant de l'idée qu'il mérite ce qui lui arrive de mauvais.

Accompagner l'enfant dans un projet de placement à long terme auprès d'une institution ou d'une famille dans laquelle il pourra s'épanouir peut parfois s'avérer un objectif plus adéquat.

## BIBLIOGRAPHIE – SOURCES - INSPIRATIONS

Jorge Barudy. *De la bienveillance infantile, compétences parentales et résilience*. Séminaire de formation.

Teresa Bertotti, Marinalla Malacrea, Stefano Cirillo, Cristina Pessina du CBMde Milan. Séminaires de formation.

Stefano Cirillo et Paola Di Blasio. *La famille maltraitante*. ESF éditeur, Paris, 1992.

Sandor Ferenczi. *Psychanalyse tome VI*. Payot, Paris, 1982.

David Finkelhor et Angela Brown (1985). *The traumatic impact of child sexual abuse: A conceptualization*. American Journal of Orthopsychiatry, 55 (4), 530-541.

Martine Lamour et Marthe Barraco. *La souffrance des professionnels confrontés aux troubles graves de la parentalité*. (intervention au colloque Fil à Fil « Les fées ne se sont pas penchées sur mon berceau » - 29/09/07 - Liège)

Jean-Paul Mugnier. *La distorsion du lien mère-enfant dans les situations d'agressions sexuelles*. In *l'attachement, des liens pour grandir plus libre*. Ed. L'Harmattan, 2003.

Jean-Paul Mugnier. *La prise en charge de l'enfant victime d'abus sexuels et de la famille*. Séminaires de formation

Ce travail a été réalisé par l'asbl Kaléidos.

### Contacts :

Kaléidos asbl  
7c, Boulevard d'Avroy  
4000 Liège – Belgique  
Tél. +32 (0)4 222 32 81  
Fax +32 (0)4 223 15 56  
[www.asblkaleidos.be](http://www.asblkaleidos.be)  
[info@asblkaleidos.be](mailto:info@asblkaleidos.be)



Cet ouvrage est sous licence Creative Commons. Vous êtes libres de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public selon les conditions suivantes :



*Paternité. Vous devez citer le nom de l'auteur original*



*Pas d'Utilisation Commerciale. Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales*



*Pas de Modification. Vous n'avez pas le droit de modifier, de transformer ou d'adapter cette création.*

*A chaque réutilisation ou distribution, vous devez faire apparaître clairement aux autres les conditions contractuelles de mise à disposition de cette création. Chacune de ces conditions peut être levée si vous obtenez l'autorisation du titulaire des droits.*